

**DEPRATEMENT DU VAL DE MARNE
SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 13 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à dix heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 6 février 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 06 février 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

ASLANGUL Charles	PATOUX Sabine
DUBUS Philippe	RAYMOND Frédéric
FAURE SOULET Jean-Paul	TAUPIN Laurent
HANNI Vanessa	TIMERA Hawa
LEYDIER Anne-Gaëlle	

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
DUVAUDIER Michel	PATOUX Sabine
SEGURA Pierre	TIMERA Hawa

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le président ayant ouvert la séance, Madame Sabine PATOUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEB0, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Emmanuelle BARAT, Chargée d'Etudes foncières – SAF94
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Chargée de projets fonciers – Département du Val-de-Marne
- ✓ Monsieur Sébastien DUBOIS, Inspecteur des Finances publiques – Paierie Départementale

Objet : Délibération n° 2025 – 5 C Transformation des immobilisations en stock au 01/01/2025

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 09
Représentés	: 02
Votants	: 11
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 11
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF 94)**

DELIBERATION n° 2025-5 C
Séance n° 1 du 13 février 2025

Objet : Transformation des immobilisations en stock au 01/01/2025

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SAF94,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2022-10 C du 6 juillet 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n° 2023-4 C du 8 mars 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu le débat sur les orientations budgétaires 2025 et le rapport n° 2025-5 C présenté à l'appui de la présente délibération,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1er :

De transformer au 1^{er} janvier 2025 la totalité des immobilisations de terrains nus et de terrains bâtis en stock de terrains aménagés pour leur valeur identifiée au 31/12/2024.

Cette opération d'ordre budgétaire prend la forme suivante :

- ▶ Un titre à l'article 2111 pour la valeur des terrains nus immobilisés au 31/12/2024
- ▶ Un titre à l'article 2115 pour la valeur des terrains bâtis immobilisés au 31/12/2024
- ▶ Un mandat à l'article 3555

Article 2 :

Ces dispositions seront incluses dans la révision du règlement budgétaire et financier du syndicat.

Les crédits nécessaires seront inclus au budget de l'exercice.

Le Président
Charles ASLANGUL

